

Permanences au presbytère

Lundi :	10h - 12h 14h - 16h	: accueil bénévole : secrétariat
Mardi :	10h - 12h 14h - 16h	: secrétariat : secrétariat
Mercredi :	10h - 12h 14h - 16h 14h - 18h30	: accueil bénévole : accueil bénévole : catéchèse
Jeudi :	10h - 12h 14h - 16h	: accueil bénévole : accueil bénévole
Vendredi :	8h45 - 11h45 10h - 12h 14h - 16h 14h - 16h15	: catéchèse : secrétariat : secrétariat : catéchèse
Samedi :	10h - 12h 10h - 12h	: accueil bénévole (presbytère) : Père Serard (église, sauf baptêmes)

MESSES de semaine :

- mardi : 19h - mercredi : 9h - jeudi : 9h
- vendredi : 9h (sauf 1^{er} vendredi du mois à 20h)

MESSES dominicales :

- SAMEDI : 18h
- DIMANCHE : 9h30 ET 11h

ADORATION à l'église :

- mardi de 18h à 19h
- 1^{er} vendredi du mois de 20h30 à 24h pour les Vocations

CONFESSIONS à l'église :

- Après chaque messe du matin
- 1h avant chaque messe du soir
- Le samedi de 10h à 12h (sauf baptêmes)
- Ou sur rdv au 01.34.60.06.05

PRIÈRE à l'église :

- lundi : 20h30 – prière du renouveau charismatique

RENTRÉE 2020 : NOUVELLES CONDITIONS SANITAIRES

La capacité de notre église n'étant plus restreinte, il n'est plus nécessaire de réserver en ligne sa place à la messe. En revanche, il est recommandé de s'inscrire afin que nous puissions garder une trace de votre passage et vous contacter en cas de foyer avéré relevé.

→ Pour les fidèles de plus de 11 ans, **le port du masque est obligatoire tout au long de la célébration, et jusque dans les échanges extérieurs sur le parvis** dès lors qu'ils impliquent une certaine promiscuité. Cette contrainte est avant tout un acte de charité fraternelle, destiné à rassurer et protéger son prochain.

→ **Le gel hydro-alcoolique doit toujours être appliqué à l'entrée dans l'église.**

→ L'ensemble des propositions peuvent reprendre normalement leur cours, en respectant le port du masque pour les plus de 11 ans.



Dominicales

6 septembre 2020

n° 456

Presbytère 01 34 60 06 05 e-mail : accueil@paroisse-fontenay.com

Site Internet : www.paroisse-fontenay.com

Paroisse virtuelle : <https://hozana.org/communaute/8830-paroisse-virtuelle-st-germain-de-paris>

Qu'est-ce que l'Église ?

L'évangile que nous entendons ce dimanche nous parle de l'Église.

Cela peut paraître surprenant mais oui nous pouvons y voir une définition de l'Église.

En effet la première partie de l'évangile concerne l'unité et comment préserver cette unité. La seconde partie marque notre unité avec Dieu dans le Christ.

Or, le concile Vatican II nous donne cette définition de l'Église :
« *L'Église étant, dans le Christ, en quelque sorte le sacrement, c'est-à-dire à la fois le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain* » (LG 1).

Cela nous engage dans notre rapport mutuel que ce soit dans la prière, et entre nous. Nous pouvons faire cette expérience de manière particulièrement forte dans notre vie familiale qu'on appelle parfois aussi Église domestique.

p. Serard+, curé

Agenda Paroissial



RENTÉE DU CATÉCHISME

de 3 à 7 ans (de la Petite Section de Maternelle au CP inclus) : EVEIL A LA FOI

de 7 à 11 ans (du CE1 au CM2 inclus) : CATECHISME

Inscriptions : **Mercredi 9 septembre 2020**, de 10h à 12h et de 14h à 18h30, au presbytère (salle paroissiale)

QUÊTE IMPEREE NOTRE SOUTIEN A L'ÉGLISE EN TERRE SAINTE 12&13 SEPTEMBRE



« Le Commissariat de Terre Sainte, soutenu par de nombreuses interventions du Saint-Siège, centralise les produits de la collecte reçus des Associations diocésaines et les transmet intégralement à Jérusalem sans en retenir quelques frais de gestion. Son origine fait référence aux Actes des Apôtres, tout en sachant que la charge des Lieux Saints Latins a été confiée aux franciscains en 1342. Cette collecte se fait sous l'égide de la Congrégation pour les Eglises

Orientales et constitue un soutien indispensable aux Chrétiens locaux. Environ un tiers des sommes collectées est affecté, par cette Congrégation, aux Eglises Orientales. » Extrait de la lettre aux Evêques de France

DIMANCHE 13 SEPTEMBRE APRÈS LA MESSE DE 11H



Dans la grande salle du presbytère, retrouvons nous après la pause estivales, faisons connaissance avec les nouveaux arrivants, promis il y aura des cacahuètes, dans des petits verres individuels !

LUNDI 14 SEPTEMBRE à 19h : MESSE

FÊTE DE LA CROIX GLORIEUSE

“Quand je serai élevé de terre, j’attirerai tout à moi.” (Jn 12, 32)

“Qui pourrait désormais craindre la croix ?

Je peux, Seigneur, faire le tour du ciel et de la terre, de la mer et des steppes, jamais je ne te trouverai sinon sur la croix. Là tu dors, là tu pais ton troupeau, là tu te reposes à l’heure de midi. Sur cette croix celui qui est uni à son Seigneur chante avec douceur : « Toi Seigneur, bouclier qui m’entoures, ma gloire, tu me relèves la tête. » Ô Croix de gloire, enracine-toi en moi, pour que je sois trouvé en toi.”

Saint Bernard de Clairvaux



AUMÔNERIE : RÉUNION D'INFORMATION POUR LES PARENTS
MERCREDI 16 SEPTEMBRE à 20h30, grande salle du presbytère

DIMANCHE 27 SEPTEMBRE à 10H : Messe unique !

Messe d’installation du Père Serard avec Le Père Boulle, vicaire général

Retraite à l'Abbaye de la Trappe de Soligny le 10 et 11 Octobre 2020

Retraite en silence pendant 24h. Possibilité d'assister aux offices et notamment l'office de nuit.

Exposé d'un moine le samedi soir. Départ samedi matin, retour dimanche après midi.

--> **Inscriptions du 23 septembre au 1er octobre** auprès de Christian Robieux par courriel (christian_robieux@hotmail.com) ou par téléphone ou SMS au 06 10 61 10 07.

26 AU 29 OCTOBRE : PÈLERINAGE DIOCÉSAIN

à Notre-Dame du Laus et Notre-Dame de La Salette

Réunion de lancement & d'information le dimanche 4 octobre de 16h à 18h à l'évêché
(16 rue Mg Gibier – 78000 Versailles)

Inscription à renvoyer avant le 30 septembre 2020

Prix du pèlerinage : environ 325 € (comprenant le transport, l'hébergement en pension complète, les conférences et le kit du pèlerin.)



OFFRIR UNE MESSE : POUR QUI ? COMMENT ? POURQUOI ?

KEZAKO ? Depuis longtemps, des chrétiens demandent qu'à la messe, soient partagées des intentions. C'est le signe que l'on porte ensemble ses soucis, ses peines, mais aussi

ses joies, ses attentes. On peut demander une intention de messe pour les défunts (anniversaire de la naissance ou du décès, fête, événement important), pour prier pour un malade, pour une personne éprouvée, pour une intention particulière, mais aussi en action de grâce pour des événements heureux.

« Offrir des messes ne fait quand même pas « sortir des âmes du purgatoire », à supposer que ce fameux purgatoire existe ! »

Mais il existe ! Une messe célébrée à l'intention d'un défunt a une valeur inestimable. C'est le plus beau cadeau qu'on puisse offrir à un être cher qui nous a quittés, la prière la plus puissante à son égard ! Cet usage est très ancien (il est déjà attesté à Smyrne, au II^e siècle) : les premiers chrétiens remplacèrent les banquets païens en honneur des morts par la célébration de l'Eucharistie en mémoire des défunts. Ainsi, il n'est plus question de tribut aux dieux païens pour les forcer à protéger les défunts, mais d'union à la prière du Christ s'offrant au Père, pour le salut de tous les hommes. L'Église a toujours honoré la mémoire des défunts et offert des suffrages en leur faveur, en particulier le sacrifice eucharistique, afin que, purifiés, ils puissent parvenir à la vision béatifique de Dieu (Catéchisme de l'Eglise Catholique, n° 1032). Le Saint Curé d'Ars disait : « Toutes les bonnes œuvres réunies n'équivalent pas au sacrifice de la messe parce qu'elles sont les œuvres des hommes, et la Sainte Messe, l'œuvre de Dieu: elle est le sacrifice que Dieu fait aux hommes de son Corps et de son Sang. »

OFFRANDE : Traditionnellement "demander une messe", c'est aussi participer à la vie matérielle du prêtre qui dira cette messe. C'est le but de l'offrande qui est faite à l'occasion de cette demande. Il n'est pas question de "payer" la messe (une messe est sans prix), mais de faire une offrande à l'occasion d'une demande de service. Ces offrandes de chaque jour assurent presque la moitié des revenus des prêtres de notre diocèse. A titre indicatif celle-ci est de 18 euros pour 1 messe 150 euros pour une neuvaine (9 jours de suite).

EN PRATIQUE : des enveloppes sont à votre disposition à l'entrée de l'église avec un coupon à remplir. Vous n'avez plus qu'à joindre votre offrande (en chèque ou en monnaie) et glisser l'enveloppe fermée dans la boîte aux lettres du presbytère en face de l'église.